



Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 93 a) et 101 de la liste préliminaire*

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Promotion de la femme

Activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1984.

Résumé

Le présent rapport fait le point des programmes et activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'année 2003. On y trouve une évaluation de l'état d'avancement de l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution d'UNIFEM pour 2000-2003 ainsi que des résultats concrets obtenus par le Fonds au cours de l'année considérée. Le rapport se termine par un ensemble de recommandations visant à renforcer encore l'efficacité d'UNIFEM au niveau de la programmation et de la logistique.

* A/59/50 et Corr.1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Programmes	3–55	3
A. Aperçu	3	3
B. Renforcer la sécurité économique des femmes et leurs droits en la matière ..	4–20	3
C. Promouvoir l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans les domaines de la gouvernance et de la consolidation de la paix	21–32	9
D. Promouvoir les droits fondamentaux des femmes, notamment par une mise en relief des aspects sexospécifiques de la pandémie de VIH/sida et éliminer la violence à l'égard des femmes	33–41	13
E. Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer l'autonomisation des femmes et la prise en compte des sexospécificités dans les politiques et programmes	42–49	16
F. Accroître l'efficacité d'UNIFEM en s'appuyant sur le principe de l'apprentissage continu en formant des partenariats stratégiques	50–55	19
III. Gestion financière	56–60	21
IV. Recommandations	61	22

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point des programmes et activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'année 2003. Le Fonds s'acheminant à présent vers son prochain plan quadriennal, on y trouve une évaluation de l'état d'avancement de l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution d'UNIFEM pour 2000-2003 ainsi que des résultats concrets obtenus par le Fonds au cours de 2003. Le rapport se termine par un ensemble de recommandations fondées sur l'examen mené par le Comité consultatif d'UNIFEM, visant à renforcer encore l'efficacité du Fonds au niveau de la programmation et de la logistique.

2. En 2003, le mandat de trois ans des membres du Comité consultatif (Croatie, Jamaïque, Kazakhstan, Namibie et Pays-Bas) est arrivé à son terme. Les membres du Comité ont continué de fournir des orientations et des conseils précieux au Fonds. Le Comité a notamment largement contribué à l'élaboration du nouveau plan de financement pluriannuel (2004-2007).

II. Programmes

A. Aperçu

3. Conformément à sa Stratégie et à son Plan d'exécution pour 2000-2003, UNIFEM a élaboré ses programmes en fonction de trois objectifs principaux : a) renforcer la sécurité économique des femmes et leurs droits en la matière; b) permettre à davantage de femmes de jouer un rôle de premier plan dans la gestion des affaires publiques et la consolidation de la paix; et c) promouvoir les droits fondamentaux des femmes en mettant l'accent sur les effets qu'a sur elles la pandémie de VIH/sida et en éliminant la violence dont elles sont victimes.

B. Renforcer la sécurité économique des femmes et leurs droits en la matière

4. En 2003, les travaux menés par UNIFEM pour renforcer la sécurité économique des femmes et leurs droits en la matière ont visé les objectifs ci après : faire prévaloir les conditions nécessaires pour que les femmes aient les mêmes droits de propriété que les hommes et un accès égal aux ressources et aux actifs économiques; faire en sorte que les cadres macroéconomiques tiennent compte des besoins tant des hommes que des femmes et que les pays soient mieux à même de gérer la mondialisation et la transition économique en fonction des besoins des femmes pauvres; et renforcer le pouvoir et les droits économiques des femmes. Grâce à des initiatives en faveur d'une budgétisation favorisant l'égalité des sexes et à l'utilisation accrue de données et de statistiques prenant en compte l'égalité des sexes, les résultats obtenus ont été sensiblement améliorés.

1. Promouvoir les conditions nécessaires pour que les femmes aient les mêmes droits de propriété et le même accès aux ressources économiques que les hommes

5. Dans ce domaine, UNIFEM a axé ses travaux sur les droits fonciers et les droits des femmes travaillant à domicile et des travailleuses migrantes. D'importantes modifications des politiques et des engagements relatifs aux droits fonciers ont été obtenues au Kazakhstan et au Kirghizistan et, au Népal, l'appui visant à sécuriser la migration des femmes a été renforcé. L'aide fournie à la Platform for Women's Land and Water Rights in Southern Africa a facilité la création au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), d'un « service des affaires foncières » qui, en concertation avec le Groupe de l'égalité des sexes, s'emploiera à influencer les politiques foncières nationales. Au Maroc, l'appui d'UNIFEM à la recherche et aux activités de mobilisation menées par les associations de femmes a contribué à des réformes révolutionnaires du droit de la famille, qui ont renforcé les droits des femmes, notamment en matière d'héritage.

6. Des activités de formation aux droits économiques et sociaux ont été menées en Bolivie, en Colombie, en Équateur et au Pérou. Au Pérou, cette formation a débouché sur l'élaboration de plans pour l'égalité des chances et trois femmes ont été élues gouverneurs et 32 maires en 2002. En Équateur, l'organisation non gouvernementale (ONG) GAMMA a signé un mémorandum d'accord avec le Département de l'éducation de la province d'Azuay afin de s'employer, de concert avec les autorités provinciales, à inclure une formation sur les droits économiques et sociaux tenant compte des sexospécificités dans les programmes de l'enseignement secondaire. En Équateur également, les activités de formation ont abouti à la création d'un réseau pour les droits économiques, composé de plus de 60 organisations de femmes, qui recommande l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans les programmes gouvernementaux de microcrédit.

7. Au Bangladesh, en Inde, au Népal, au Pakistan et à Sri Lanka, des réseaux de travailleuses à domicile ont, après avoir été renforcés, fait campagne pour obtenir d'importants changements juridiques et politiques et atteint leurs objectifs. Au Bangladesh, l'association de travailleurs à domicile s'est faite enregistrer et, au Népal, HomeNet a créé sept comités de district organisés en réseau. En Inde, un projet détaillé concernant la protection sociale a été soumis au Gouvernement et, au Pakistan, la possibilité de créer un régime national de sécurité sociale couvrant les travailleurs à domicile organisés est à l'étude.

2. Prendre en compte l'égalité des sexes lors de l'élaboration des cadres macroéconomiques

8. UNIFEM continue d'élargir la gamme d'outils et d'analyses dont il peut disposer en établissant des budgets prenant en compte les sexospécificités et en introduisant le facteur égalité des sexes dans les données et statistiques. Pour ce faire, le Fonds apporte un appui renforcé à des réseaux pluridisciplinaires. Il redouble également d'efforts pour que les stratégies pour la réduction de la pauvreté et les politiques commerciales tiennent compte de la question.

9. La budgétisation tenant compte des sexospécificités en facilitant la prise en compte systématique de la question de l'égalité des hommes et des femmes et le suivi des politiques et des programmes, promeut l'égalité des sexes. En 2003, UNIFEM a réalisé des progrès importants pour ce qui est de l'élaboration des

méthodologies, du renforcement des capacités et des activités de mobilisation en faveur de politiques prenant en compte l'égalité des sexes dans 20 pays.

10. Les gouvernements ont établi des directives facilitant l'intégration d'analyses de la situation sur le plan de l'égalité des sexes dans le processus de formulation des budgets, ainsi que la participation à ce processus de groupes de femmes au Brésil, en Colombie, en Égypte, en Équateur, en Inde, au Mexique, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. En Équateur, au vu des résultats d'une analyse portant sur le budget et l'égalité des sexes à Alitre, le maire de la ville s'est engagé à utiliser des fonds municipaux pour appuyer les intérêts des femmes. Au Mexique, la Chambre fédérale des députés et la Commission de l'équité et des femmes ont, à la suite d'une vaste campagne menée par les ONG, attribué 43 millions de pesos au titre du budget de 2003 (soit 6 % du total) à des programmes favorisant l'égalité des sexes, et 14 ministères d'exécution sont maintenant tenus de présenter un rapport trimestriel sur les progrès réalisés dans l'exécution de ces programmes. En Ouganda, les résultats d'une analyse budgétaire réalisée par le Forum for Women and Democracy ont incité le conseil municipal de Luwero à adopter une résolution visant à offrir tous les postes vacants de l'administration municipale à des femmes. Le chef de l'administration de Luwero a fait paraître une directive à l'intention des chefs de département afin que les services fournis tiennent compte des besoins des femmes aussi bien que de ceux des hommes, ce qui sera vérifié grâce à des données ventilées par sexe sur les bénéficiaires, en particulier dans les zones de développement agricole. Dans le district de Kabale, des groupes de femmes ont obtenu du conseil municipal qu'il s'engage à accorder des contrats municipaux (qui représentent 80% du budget du district) à des femmes.

11. En ce qui concerne les recettes, il est ressorti d'une étude effectuée au Sénégal que les femmes travaillant dans le secteur structuré sont davantage imposées que les hommes, qui sont considérés comme chefs et soutiens de famille. Le Ministère de la famille et de la solidarité nationale et les organisations de femmes, avec l'appui d'UNIFEM et d'autres partenaires, font activement campagne pour une modification du code de la famille visant à remplacer le principe d'autorité paternelle par celui de « fonction parentale commune » afin d'éliminer toute discrimination fondée sur le sexe dans l'imposition des salaires.

12. Un guide mondial à l'intention des parlementaires est en cours de mise au point avec l'Union interparlementaire. Au Mexique, la formation des parlementaires récemment élus a favorisé l'adoption, par les pouvoirs publics, de mesures tenant compte de l'égalité des sexes et il a été jugé utile de faire suivre une formation semblable au personnel des organes législatifs et exécutifs. Il est prévu d'organiser des activités semblables avec l'Institut national des femmes (INMujeres) qui est en train de créer une unité de la budgétisation tenant compte des sexes. D'autres gouvernements et responsables de pays d'Amérique centrale ayant demandé une aide pour appliquer cet instrument aux budgets qu'ils établissent, UNIFEM, de concert avec le Parlement centraméricain, le Réseau des femmes parlementaires des Amériques et d'autres organismes, a organisé un séminaire auquel 150 femmes parlementaires d'Amérique centrale et des Caraïbes ont participé. Les participantes ont défini des mesures facilitant la mise en œuvre d'une budgétisation favorisant l'égalité des sexes et les manières, pour le Parlement centraméricain et le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, d'appuyer ces travaux.

13. En Afrique de l'Est, UNIFEM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont appuyé l'action de l'East Africa Gender Budget Network, qui a réuni des organisations non gouvernementales, des chercheurs et des analystes des politiques de 13 pays afin de former un groupe de mobilisation collective et de modification des politiques. Un atelier de l'East Africa Gender Budget Network a rassemblé des représentants de 70 gouvernements et de la société civile, qui ont mis en commun leur analyse des budgets 2003/2004 du point de vue de l'égalité des sexes et de la protection des pauvres. Le Tanzania Gender Networking Programme a entrepris de mener des consultations avec des représentants de l'État sur les modèles macroéconomiques concernant les dépenses et les recettes, afin d'étudier les manières d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les processus d'élaboration du budget et de la politique économique.

14. UNIFEM a continué d'appuyer les échanges Sud-Sud au sein des régions et entre ces dernières afin de renforcer les capacités des réseaux d'économistes et de personnes menant des activités de sensibilisation, susceptibles d'influencer les politiques macroéconomiques. Se fondant sur les enseignements tirés d'un modèle de formation élaboré avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), un séminaire de formation sur le principe de l'égalité des sexes dans une macroéconomie favorisant la lutte contre la pauvreté a été organisé au Sénégal, en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à l'intention d'un groupe d'économistes et de responsables politiques africains importants. La formation a permis d'approfondir et de renforcer le Network of African Women Economists (NAWE). Par la suite, afin de renforcer la coopération Sud-Sud, le NAWE a également signé un accord avec le Women in Development Europe Network afin d'organiser conjointement des séminaires de formation régionaux.

15. UNIFEM a appuyé un certain nombre de mesures ayant pour objectif la prise en compte des sexospécificités dans les stratégies pour la réduction de la pauvreté en établissant des partenariats avec des experts régionaux et des organisations non gouvernementales de femmes au Cambodge, au Cap-Vert, au Kenya, au Mozambique, au Niger, au Sénégal et au Swaziland. Des outils méthodologiques permettant d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les stratégies pour la réduction de la pauvreté ont été élaborés et appliqués au Cap-Vert, au Niger et au Sénégal et, dans le cas du Cap-Vert, l'équipe de pays des Nations Unies est convenue de prévoir dans le budget un financement pour les travaux sur l'égalité des sexes. En Afrique du Sud, UNIFEM et le Centre de contact sous-régional du PNUD ont organisé conjointement une réunion régionale d'experts sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Au Kenya, des travaux en vue d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le suivi et la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont été menés dans quatre districts et le PNUD a reproduit l'élément relatif aux sexospécificités et aux technologies de l'information et des communications dans huit districts et prévoit de le faire dans huit autres. En Asie du Sud-Est, après une évaluation commune de la situation en matière d'égalité des sexes à l'appui de l'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Cambodge, UNIFEM a facilité un processus participatif à l'occasion de la deuxième réunion régionale sur l'égalité des sexes et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté organisée par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement.

16. En l'absence de données ventilées par sexe, qui permettraient aux gouvernements et à l'ONU de prendre des mesures adaptées, UNIFEM a aidé les gouvernements à recueillir et à utiliser des statistiques prenant en compte l'égalité des sexes pour la formulation des politiques et des programmes en Afghanistan, au Burundi, au Cambodge, à Cuba, en Égypte, en Jordanie, au Maroc, au Mexique, en République arabe syrienne et au Timor-Leste. Des bases de données de statistiques ventilées par sexe ont été créées au Burundi et au Maroc en partenariat avec les institutions nationales de statistique, et à Cuba, le Bureau gouvernemental de statistique a adopté un système d'indicateurs de la situation de la femme. En Égypte, en Jordanie et en République arabe syrienne, des listes de vérification uniformisées sur les secteurs structuré et non structuré, ainsi que sur la violence à l'égard des femmes et sur la participation des femmes aux processus de prise de décisions, ont été élaborées et mises à l'essai. En outre, des audits portant sur l'égalité des sexes et des plans d'action nationaux de production de statistiques prenant en compte l'égalité des sexes ont été élaborés avec les départements de statistique afin d'intégrer les sexes dans les recensements nationaux. Dans les pays sortant d'un conflit, il est possible d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les systèmes statistiques dès le début, comme en Afghanistan, où un plan d'action à cette fin a été élaboré en partenariat avec le Ministère de la condition féminine, l'Office central de statistique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). En Asie du Sud-Est, les participants à des ateliers régionaux appuyés par la Commission ont élaboré une méthodologie participative d'apprentissage et fourni des éléments pour leur dossier sur l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans les systèmes statistiques nationaux. En Amérique latine, UNIFEM s'est associé à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour élaborer un guide sur les indicateurs de la situation de la femme comprenant un ensemble d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans la réalisation des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes.

3. Renforcer les capacités et les droits économiques des femmes

17. Pour répondre aux demandes répétées des partenaires d'UNIFEM sur le terrain, les travaux visant à renforcer la capacité économique des femmes ont évolué, passant d'un appui à de petits projets visant à créer des revenus à l'élaboration de programmes faisant une place importante à l'augmentation des possibilités dans un secteur ou un sous-secteur économique donné. Il a été observé que, pour mener à bien l'action dans ce domaine, il faut renforcer à la fois les capacités des femmes qui produisent ou ont créé leur propre entreprise et celles des institutions et réseaux intermédiaires devant fournir une formation et des services technologiques ou accorder des crédits.

18. UNIFEM a apporté un soutien au perfectionnement des chefs d'entreprise dans toutes les régions. Des résultats ont été obtenus aux niveaux tant local que national. En Jordanie, où il a été observé que le tourisme constituait un point d'entrée stratégique pour les femmes souhaitant créer leur entreprise, un programme de formation destiné aux femmes de ce secteur a été élaboré avec le Ministère du tourisme et des antiquités. En Roumanie, UNIFEM et le PNUD ont réalisé une enquête sur la situation des femmes chefs d'entreprise vivant en milieu rural qui a incité un fonds du Gouvernement à fournir crédit et appui aux femmes. Au Zimbabwe, un groupe de femmes chefs d'entreprise a reçu une aide pour mener, à titre expérimental, un projet de traitement des produits alimentaires et exporté à

présent vers l'Afrique du Sud, le Botswana et la République démocratique du Congo.

19. Améliorer les moyens de subsistance des femmes dans les pays se relevant d'un conflit est à la fois urgent et possible. L'expérience d'UNIFEM en la matière en Afghanistan et au Rwanda peut s'avérer utile. UNIFEM a étudié la création de partenariats entre les secteurs public et privé, y compris les alliances stratégiques avec les acteurs des secteurs privés local et international, y compris le Business Council for Peace, un réseau d'organisations féminines ayant son siège à New York. Au Rwanda, ce partenariat a permis aux membres d'AVEGA, une association de veuves, de vendre les paniers qu'elles tressent et qui sont leur principale source de revenu à l'étranger. Eziba, qui est membre du conseil des entreprises et détaillant d'objets artisanaux, vend les produits d'AVEGA sur Internet et directement. À ce jour, le montant des commandes passées à l'association s'élève à 50 000 dollars. En Afghanistan, le conseil des entreprises a aidé Le Conseil des femmes d'affaires afghanes en fournissant des films vidéo de formation sur le perfectionnement des femmes chefs d'entreprise et les ordinateurs. En outre, UNIFEM a fait venir d'Amérique du Nord des spécialistes internationaux des produits dérivés et de la vente, qui ont évalué le potentiel en matière d'exportation des produits fabriqués par les associations de femmes et, par l'intermédiaire du Conseil des femmes d'affaires afghanes, se sont occupés des premières exportations pour un montant d'environ 15 000 dollars.

20. L'action d'UNIFEM pour renforcer les capacités économiques des femmes porte aussi sur le perfectionnement des connaissances des femmes pour ce qui est des technologies de l'information et des communications. En Jordanie, un partenariat entre UNIFEM, le Gouvernement jordanien et Cisco, a permis d'organiser, à l'intention de 200 femmes, une formation visant à renforcer l'accès des femmes au secteur des technologies de l'information. Lors de la Journée des carrières dans le secteur des technologies de l'information et des communications, organisée avec Jordanian MobileCom, 20 entreprises de pointe étaient présentes afin de faciliter le recrutement de femmes ayant suivi cette formation et le secteur privé est désormais plus conscient du principe d'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Ces réussites ont inspiré des projets semblables en Égypte, au Liban et au Maroc. En Afrique, UNIFEM a lancé une initiative novatrice visant à combler la fracture numérique entre les hommes et les femmes et à donner aux Africaines les moyens d'agir grâce à de nouvelles utilisations des technologies de l'information et des communications. Suivant les conseils d'un comité consultatif composé de chefs d'entreprises africains du secteur des technologies de l'information vivant dans la diaspora, l'initiative a été lancée en Ouganda en mai 2003. Dans la Déclaration de Kampala, adoptée dans ce cadre, huit gouvernements africains, des organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile et des Africains de la diaspora se sont engagés à combler la fracture numérique entre les hommes et les femmes en Afrique.

C. Promouvoir l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans les domaines de la gouvernance et de la consolidation de la paix

21. Pour favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans les domaines de la gouvernance et de la consolidation de la paix, UNIFEM s'emploie à promouvoir la paix et la sécurité en apportant son aide aux femmes vivant dans des situations de conflit, en favorisant leur participation aux processus de paix et en renforçant le rôle qu'elles jouent dans la vie politique grâce à une meilleure prise en compte des sexospécificités dans les processus électoraux, constitutionnels, législatifs et judiciaires. UNIFEM a soutenu les initiatives de démarginalisation des femmes et de promotion de leur accès aux postes de responsabilité dans 27 pays en situation de conflit ou d'après-conflit dans le monde entier. En 2003, les travaux qu'il a menés dans ces domaines ont permis de parvenir aux cinq objectifs importants décrits ci-après :

1. Mieux prendre en compte les sexospécificités lors de la collecte des informations et de la création de connaissances dans les domaines de la prévention des conflits et des mécanismes d'alerte rapide

22. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans laquelle celui-ci a réaffirmé « le rôle important que les femmes jouaient dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix » et noté « qu'il était nécessaire de disposer d'un ensemble de données au sujet des effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles », UNIFEM a multiplié les efforts visant à ce qu'il soit davantage tenu compte des sexospécificités lors de la collecte et de la diffusion des informations. Parmi ses initiatives, on peut citer notamment la création du portail Women, War and Security (<www.womenwarpeace.org>) qui renseigne sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, traite des questions relatives à l'égalité des sexes et aux ressources disponibles dans plus de 30 pays dont la situation a récemment été examinée ou continue d'être examinée par le Conseil. Le site, consulté par près d'1,2 million de visiteurs au cours des quatre premiers mois, fournit des renseignements utiles et à jour aux décideurs, aux militants et aux universitaires, décrit la situation des hommes et des femmes dans certains domaines pertinents comme les déplacements de population, la santé, la reconstruction et la violence et contient des informations sur les programmes des Équipes de pays des Nations Unies et d'UNIFEM.

23. UNIFEM développe les capacités d'analyse de son personnel et de ses partenaires en cas d'alerte rapide, domaine qui prend de plus en plus d'importance mais où il n'est guère tenu compte des sexospécificités. En Afrique de l'Est, le Fonds collabora avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin d'intégrer une perspective sexospécifique dans le système d'alerte et de réaction rapide aux conflits et les travaux des Groupes nationaux d'alerte et de réaction rapide.

2. Renforcer l'aide humanitaire et la protection accordées aux femmes vivant dans des situations de conflit

24. Le Fonds collabore avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de promouvoir la prise en compte des sexospécificités dans les politiques et programmes visant à protéger et aider les femmes et les petites filles tant durant les

situations de conflits que pendant les processus de paix, périodes au cours desquelles il est fréquent que la violence à l'égard des femmes s'aggrave. Dans la perspective de la procédure d'appel global de 2004 pour le Burundi, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Tadjikistan, UNIFEM a mobilisé un appui en faveur de la protection et de l'aide accordées aux femmes pendant les conflits. En tant que membre de l'Équipe spéciale sur la parité et l'action humanitaire du Comité permanent interinstitutions, UNIFEM a contribué à une évaluation externe de la procédure d'appel global afin de mettre au point des stratégies permettant de mieux tenir compte des sexospécificités lors des prochains appels.

25. Au Pérou et en Sierra Leone, UNIFEM aide des groupes de femmes à promouvoir l'inscription des violations sexistes à l'ordre du jour des Commissions vérité et réconciliation de leurs pays. Grâce au soutien apporté à la Commission des droits de l'homme péruvienne, la Commission vérité et réconciliation a déclaré que le viol était une arme de guerre et créé une sous-commission chargée des questions ayant trait aux sexospécificités. En juin 2003, elle a déclaré que les victimes de violences sexuelles et les enfants nés de ces violences avaient droit à des réparations. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour veiller à ce que les infractions sexistes reçoivent l'attention qu'elles méritent en Sierra Leone, UNIFEM a figuré au nombre des organismes qui ont adressé des recommandations à la Commission vérité et réconciliation afin qu'elle réponde aux besoins des femmes ayant survécu à des violations de leurs droits fondamentaux.

3. Accorder un rôle central aux femmes dans les processus de paix et promouvoir l'élément essentiel qu'est la prise en compte des sexospécificités dans ces processus

26. UNIFEM favorise la participation des femmes à la consolidation de la paix et les aide à recueillir le soutien politique, financier et technique dont elles ont besoin pour que leur action ait un effet sur les processus de paix. L'action d'UNIFEM aux échelons régional et national rassemble différents groupes de femmes et leur permet de se fixer des objectifs communs; elle contribue à ce que la mise en œuvre des accords de paix tienne compte des sexospécificités; et elle aide à définir les mesures à prendre localement en faveur de la paix. En 2003, UNIFEM a apporté son soutien aux femmes et favorisé leur participation à la consolidation de la paix en Colombie, au Guatemala, au Libéria, en République démocratique du Congo et en Somalie. Dans ce dernier pays, il a contribué à la création d'un centre d'information pour les femmes dans le cadre des négociations de paix menées sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et a ainsi permis à des représentantes et à des observatrices d'acquérir les connaissances et les compétences dont elles avaient au plus haut point besoin pour influencer le processus de paix et l'élaboration d'un projet de charte somalienne qui prévoit de réserver 12 % des sièges du Parlement provisoire aux femmes. En Colombie, le Fonds s'est attaché à dégager un consensus au sein du mouvement des femmes en vue d'améliorer l'efficacité de la mobilisation et d'assurer une participation plus active des femmes à d'éventuelles négociations de paix. Près de 300 femmes ont choisi 12 propositions sur 600, dont 6 pour la phase de négociation actuelle et 6 pour la phase à venir. En octobre 2003, un Pacte sur l'égalité et la parité des sexes a été approuvé par le Président Uribe et signé par les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

4. Promouvoir la parité des sexes lors du processus de consolidation de la paix après un conflit

27. UNIFEM collabore avec des organismes locaux au Burundi, en El Salvador, au Guatemala et au Nicaragua afin de contribuer à ce que l'égalité des sexes, consacrée par les accords de paix, devienne réalité. Avec le concours de la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, il a organisé des ateliers consacrés à des questions d'une importance cruciale pour les femmes se trouvant dans des situations de conflit et trouvé des moyens de promouvoir le rôle des femmes dans la consolidation de la paix. En El Salvador, UNIFEM a aidé son partenaire local, *Las Dignas*, à élaborer un « Pacte pour la participation des femmes à la vie politique » visant à accroître la participation des femmes à la vie politique. Par la suite, un atelier auquel ont participé 30 femmes venues d'El Salvador, du Guatemala et du Nicaragua a permis de déterminer un certain nombre de points de départ permettant aux femmes qui occupent des postes de responsabilité d'influencer de manière plus stratégique la prise de décisions concernant les questions liées à l'égalité des sexes.

28. Pour que les femmes participent davantage au règlement des conflits, UNIFEM a contribué à former des coalitions et a renforcé la capacité des femmes qui occupent des postes de responsabilité à la négociation et au règlement des conflits en leur dispensant une formation en Asie centrale. Des réseaux nationaux ont été créés en Arménie, en Azerbaïdjan et en Georgie qui constituent désormais la Coalition régionale des femmes pour la paix. Cette coalition met au point une stratégie visant à promouvoir la participation des femmes à la paix, à la sécurité et au développement dans la région.

5. Renforcer la participation des femmes à la vie politique

29. UNIFEM a apporté son soutien à la participation des femmes à la vie politique à l'échelle nationale et au niveau des districts et collaboré avec des parlementaires femmes dans différents pays. En Asie du Sud, les capacités des parlementaires femmes ont été renforcées et l'échange d'informations a été favorisé par le Comité d'Asie du Sud pour l'émancipation politique des femmes qui œuvre en étroite collaboration avec l'Alliance pour l'émancipation politique des femmes regroupant des représentantes d'organisations non gouvernementales féminines, des militantes, des universitaires et des journalistes. Au Kosovo, des séances de formation aux questions relatives à l'égalité des sexes, organisées en collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et des responsables municipaux de la coordination pour l'égalité des sexes, ont permis de créer des comités sur l'égalité des sexes dans 11 des 15 municipalités ayant participé à ce programme. Au Mexique, où UNIFEM a fait porter ses efforts sur l'amélioration de l'accès des femmes aux postes de responsabilité, le renforcement de leur participation à la consolidation de la démocratie et l'obtention de la citoyenneté à part entière pour les femmes, notamment autochtones, un accord signé avec le Ministère des affaires étrangères prévoit le respect des droits des femmes et des communautés autochtones dans le cadre du Plan Puebla-Panama et d'autres accords. En Iraq, où les structures du gouvernement de transition sont encore en cours de mise en place, UNIFEM soutient la création d'un réseau national de groupes de femmes qui sera chargé d'élaborer un programme commun de sensibilisation aux questions relatives à l'égalité des sexes.

30. Le programme d'UNIFEM en Afghanistan est axé sur la parité des sexes et la sécurité et les droits économiques des femmes. Il s'attache en particulier à aider les nouvelles institutions gouvernementales et la société civile à élaborer des politiques et des programmes qui tiennent compte des sexospécificités. On compte au nombre des principales réalisations la création, en collaboration avec de nombreux partenaires, dont le Gouvernement, de quatre centres de développement pour les femmes répartis dans tout le pays et de quatre centres pour les femmes déplacées à l'intérieur du pays, dans les plaines de Shamali. Les centres, qui accueillent des milliers de femmes et de petites filles, sont un lieu facilitant la formation, la sensibilisation et le soutien mutuel. Grâce à eux, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et UNIFEM sensibilisent les femmes à la tenue prochaine d'élections et leur offrent un lieu où elles peuvent s'inscrire sur les listes électorales. Avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres entités, UNIFEM aide le Ministère des affaires féminines à faire en sorte que la question de l'égalité des sexes soit prise en compte dans les travaux des autres ministères et établit des liens entre les nouvelles organisations non gouvernementales qui défendent l'émancipation et les droits des femmes, notamment le Forum des journalistes afghanes, le Conseil des femmes d'affaires afghanes et un réseau d'organisations non gouvernementales féminines qui font connaître leurs droits aux femmes. L'une des principales priorités a été de promouvoir les relations entre les organisations non gouvernementales féminines et les organes gouvernementaux, dont le Ministère des affaires féminines, le Ministère du commerce, le Ministère de la justice et le Ministère de l'information et de la culture.

31. En Afrique australe, l'Instance parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe a organisé en mai 2003, avec le concours d'UNIFEM, une réunion initiale consacrée au renforcement des compétences du Groupe régional de femmes parlementaires dans les domaines de l'accès aux postes de responsabilité, des sexospécificités et des droits de l'homme, et de la sensibilisation et du plaidoyer. À cette réunion, une stratégie a été arrêtée pour que le Comité exécutif du Groupe effectue des missions de sensibilisation et de plaidoyer dans les pays où des élections devaient se tenir entre 2003 et 2005, afin d'atteindre l'objectif de 30 % de femmes dans les structures politiques et de prise de décisions que la Communauté de développement s'était fixé dans sa Déclaration sur l'égalité des sexes et le développement.

32. L'élaboration de stratégies nationales pour la promotion de la femme et l'adoption de lois sur l'égalité des sexes sont au cœur des travaux d'UNIFEM. En 2003, le Fonds a contribué à l'élaboration et à l'exécution de politiques et de plans d'action nationaux en faveur de l'égalité des sexes au Burundi, dans les Émirats arabes unis, en Érythrée, au Kosovo, en Mongolie, à Oman et au Qatar. En outre, il a aidé la Communauté d'Afrique de l'Est à mener une étude régionale sur l'égalité des sexes et le développement communautaire qui servira de base à l'élaboration d'une politique régionale concernant l'égalité des sexes. Au Kosovo, UNIFEM et le Bureau du Conseiller pour la parité des sexes auprès de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo soutiennent de concert le nouveau projet de loi sur l'égalité des sexes.

D. Promouvoir les droits fondamentaux des femmes, notamment par une mise en relief des aspects sexospécifiques de la pandémie de VIH/sida et éliminer la violence à l'égard des femmes

33. Les droits fondamentaux des femmes sont au cœur des programmes d'UNIFEM qui s'attachent en particulier à donner les moyens aux détenteurs de droits et aux responsables officiels de mettre en œuvre des accords régionaux et mondiaux relatifs aux normes en matière de droits de l'homme. En 2003, ces activités ont permis de réaliser des progrès dans trois domaines :

1. Renforcement des capacités de mise en œuvre à l'échelon national de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

34. UNIFEM privilégie la réalisation des droits fondamentaux des femmes en apportant son soutien à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, désormais ratifiée par 177 États Membres. Il collabore étroitement avec la Division de la promotion de la femme et avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en vue de rapprocher les questions locales et mondiales et de faciliter l'application de la Convention.

35. Des partenariats nationaux et régionaux ont été établis entre les divers gouvernements ainsi qu'entre ces derniers, la société civile et les organismes des Nations Unies. En 2002, UNIFEM a établi un partenariat avec le Gouvernement croate en vue de faire connaître la Convention au public et d'encourager l'adoption de mesures au niveau régional en faveur de son application et obtenu des Gouvernements croate, hongrois, polonais, roumain, slovène et tchèque qu'ils y souscrivent. En 2003, des représentants de chaque pays (dont trois membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes) ont formé des groupes de travail régionaux et décidé de s'intéresser tout particulièrement à l'application de la Convention dans deux domaines prioritaires : la participation à la vie politique et la violence familiale. Ce processus a abouti en 2003 à la tenue d'une conférence de haut niveau à Dubrovnik, qui a permis la diffusion des résultats obtenus et dans le cadre de laquelle les Gouvernements ont présenté les engagements qu'ils étaient prêts à prendre. Des partenariats ont également été établis en Afrique de l'Est, au Maroc et dans le Pacifique. Dans cette dernière région, UNIFEM collabore étroitement avec le PNUD afin d'organiser une consultation annuelle avec les donateurs et les organismes qui coordonne la promotion de l'application de la Convention. À l'échelon national, UNIFEM a aidé le Ministère des affaires féminines du Samoa à organiser un colloque national sur la Convention, à l'intention des représentants de secteurs clefs du gouvernement, des autorités locales, des organisations féminines et communautaires, qui a permis de communiquer le rapport du Samoa au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et débouché sur l'élaboration d'un plan d'action national relatif à la Convention. En Afrique de l'Est, UNIFEM et l'Agence canadienne de développement international ont apporté leur appui à une conférence régionale sur les droits fondamentaux des femmes afin de mettre en commun les données d'expérience des pays et de renforcer l'approche régionale adoptée pour l'application et le suivi de la Convention. Un dialogue entre la Tanzanie et

l'Ouganda concernant la terminologie juridique à utiliser pour protéger les droits fonciers des femmes a permis d'incorporer une clause de consentement dans la loi foncière ougandaise. En Afrique, UNIFEM a aidé l'Association internationale des femmes juges à renforcer la capacité des autorités judiciaires de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux des femmes moyennant la mise en œuvre de normes internationales en la matière. Des ateliers organisés en Afrique du Sud, au Botswana, au Nigéria et en Zambie ont permis à un certain nombre de juges de bénéficier d'une formation portant sur l'application de la Convention et d'autres normes et principes internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme à des affaires de violence sexiste et de discrimination sexuelle. Ces ateliers ont abouti à l'adaptation des programmes dans les instituts de formation judiciaire, reçu le soutien des plus hautes instances des pouvoirs exécutif et judiciaire dans les pays concernés et permis le recueil de données sur les décisions adoptées (disponibles sur le site de l'Association internationale des femmes juges) afin que les juges, aussi bien en Afrique que dans d'autres régions, puissent s'en servir. En Afrique australe, UNIFEM a apporté son soutien à la création d'un réseau de femmes juges qui s'attachera tout particulièrement à éliminer des mécanismes judiciaires les présumés sexistes, à accroître la représentation des femmes dans les systèmes judiciaires et à promouvoir l'application de la Convention et d'autres normes internationales en matière de droits de l'homme dans les décisions judiciaires.

2. Renforcement des politiques et programmes visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles

36. Le Fonds s'efforce dans ses programmes de mettre au point des initiatives novatrices pour éliminer la violence à l'égard des femmes tout en mettant en œuvre à grande échelle des stratégies à l'efficacité avérée se fondant sur l'expérience du Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, créé en vertu de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1995. Depuis sa création, le Fonds d'affectation spéciale a permis de financer 157 initiatives dans plus de 80 pays pour un montant total de 7,4 millions de dollars.

37. Tirant les leçons de l'expérience acquise dans le cadre des projets financés grâce au Fonds d'affectation spéciale, UNIFEM soutient des initiatives régionales et nationales ayant trait aux efforts de plaidoyer et de sensibilisation, à la réforme législative, à la formation des fonctionnaires chargés de l'administration de la justice et à l'amélioration de la participation des hommes aux activités de lutte contre la violence à l'égard des femmes. En Asie du Sud, le programme régional de lutte contre la traite des femmes et des enfants, parrainé par l'United States Agency for International Development (USAID), entre dans sa quatrième et dernière année. Axé sur la prévention de la violence, la protection des victimes et la poursuite des coupables, ce programme est appliqué suivant une approche régionale (Inde, Bangladesh, Népal, Pakistan et Sri Lanka) pour faire le lien entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales des pays d'origine et de destination, l'accent étant mis sur les problèmes de l'offre et de la demande, conformément à un cadre de protection des droits des femmes et filles victimes de la traite. Ce programme a notamment permis de sensibiliser largement le public au problème de la traite et de susciter un engagement au plus haut niveau. Il a par ailleurs vu la création de quatre réseaux : le South Asia Forum against Human Trafficking (organisations non gouvernementales et militants des droits de l'homme), le South

Asia Professionals against Trafficking (agents de la force publique, avocats et professionnels de santé), le Technical Advisory Group in South Asia (cercle de réflexion de haut niveau) et un Comité œcuménique des chefs religieux pour la lutte contre la traite des personnes et contre les inégalités entre hommes et femmes (rassemblant des ecclésiastiques bouddhistes, hindouistes et musulmans). Des comités transnationaux et un réseau de 50 organisations non gouvernementales ont été créés à la frontière indo-népalaise et travaillent en étroite collaboration avec des représentants de l'administration locale et des agents de la force publique. Au Maroc, à la suite d'un programme de recherche et d'une campagne de sensibilisation, le Fonds a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le PNUD et d'autres partenaires au développement d'une stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le sexe, qui a permis l'introduction de nouvelles dispositions dans le Code pénal et le droit du travail en ce qui concerne la prostitution forcée, le harcèlement sexuel, les crimes d'honneur, la violence dans la famille et les viols.

3. Renforcement de la sensibilisation et amélioration des initiatives prises pour lutter contre les répercussions de la pandémie de VIH/sida du point de vue de l'égalité des sexes et des droits de l'homme

38. Le Fonds contribue aux efforts déployés au niveau du système des Nations Unies pour lutter de manière coordonnée contre la pandémie de VIH/sida. Un certain nombre de résultats appréciables ont été enregistrés en 2003 : offre d'un soutien accru aux organisations de femmes séropositives qui essaient d'exercer une influence sur les politiques adoptées; renforcement de la capacité des organes de décision d'identifier et de concevoir des initiatives faisant une large place à la situation des femmes; et renforcement des mesures prises au sein du système des Nations Unies pour lutter contre les répercussions de la pandémie du point de vue de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.

39. Un appui a été apporté aux réseaux en place en Inde, au Kenya, au Sénégal et au Zimbabwe pour faire connaître et promouvoir les droits reconnus par la loi, inciter les femmes séropositives à négocier avec leurs gouvernements afin que leur situation spécifique soit prise en compte dans les politiques en vigueur et au niveau des traitements, lutter contre la diffusion de stéréotypes et la discrimination dans les médias, et permettre l'intensification de la participation accrue des personnes infectées ou affectées par le VIH/sida. En Inde, le Fonds a collaboré avec le Positive Women's Network et le Centre pour la sensibilisation et la recherche afin d'étudier les violations des droits de l'homme dont sont victimes les femmes contaminées par le VIH/sida et de mettre au point une stratégie médiatique pour faire connaître leur situation. Au Sénégal, l'aide apportée aux femmes contaminées par le VIH/sida pour leur permettre de créer leur propre association a permis aux séropositives d'obtenir un appui dans les différents secteurs, et certains membres de l'association ont même été recrutés dans les ministères.

40. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, des activités de formation sont proposées aux conseils nationaux sur le sida et aux principaux décideurs pour les inciter à tenir systématiquement compte de la condition de la femme dans les politiques de lutte contre le sida. Les efforts de collaboration qui ont été déployés avec le Secrétariat du Commonwealth dans le cadre d'un atelier régional organisé en mars 2003 à l'intention des décideurs politiques en Tanzanie ont abouti aux Engagements d'Arusha sur les femmes et le VIH/sida : des politiques à la pratique

et ont permis un resserrement de la coopération entre les conseils nationaux sur le sida au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda. En Afrique de l'Est, le Fonds et l'USAID ont apporté un appui au Bureau des femmes de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui a dispensé une formation aux instructeurs sur les dimensions sexospécifiques de l'épidémie ainsi que sur les techniques de médiation et de négociation. Quarante-deux responsables ministériels, ainsi que des membres des secrétariats nationaux sur le VIH/sida, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales ont participé à ce programme. Lors du dixième Sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement au mois d'octobre 2003, les États membres ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à étudier le problème du VIH/sida sous l'angle de l'égalité des sexes. Les politiques et législations en vigueur ont été examinées au Brésil, au Honduras, au Kenya, au Sénégal et au Zimbabwe, et l'Érythrée, le Lesotho, la Namibie, le Nigéria, le Soudan, le Swaziland et le Zimbabwe envisagent de suivre cet exemple. Les efforts du Fonds pour assurer une prise en compte systématique de la condition de la femme dans les politiques relatives au VIH/sida en Inde, avec l'appui du FNUAP, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine ont donné des résultats appréciables. Le Fonds est parvenu à sensibiliser et mobiliser les responsables de la Compagnie de chemin de fer indienne, une entreprise du secteur public qui emploie 1,5 million de personnes, en obtenant d'eux qu'ils abordent la lutte contre le VIH/sida en tenant compte du problème de l'égalité des sexes. L'Association des femmes cheminots offre par ailleurs des services de soutien aux femmes victimes du VIH/sida, qui ont droit à un traitement médical gratuit dans le cadre du système de santé proposé par l'entreprise.

41. ONUSIDA a animé la création de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida, au sein de laquelle le Fonds joue le rôle d'organisme chef de file pour ce qui est des aspects sexospécifiques des soins. Le Fonds collabore par ailleurs étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui est quant à elle l'organisme chef de file pour ce qui est des rapports entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida. Grâce au financement d'ONUSIDA, le Fonds a pu lancer au mois de février 2003 un portail Web sur l'égalité des sexes et le VIH/sida – <www.genderandaids.org> – qui favorise l'échange d'informations, les efforts de sensibilisation, l'acquisition des connaissances, les activités de mobilisation et la promotion des initiatives novatrices. Le site a d'ores et déjà enregistré plus de 300 000 visites. Il continue d'être amélioré et constitue une ressource électronique unique sur les dimensions sexospécifiques de la pandémie.

E. Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer l'autonomisation des femmes et la prise en compte des sexospécificités dans les politiques et programmes

42. Les activités menées par le Fonds pour encourager la réalisation de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies doivent être replacées dans le contexte du programme de réformes du Secrétaire général, qui met l'accent sur le renforcement de la collaboration et les tentatives d'harmonisation et de simplification au niveau du système. En 2003, les efforts déployés en ce sens par le Fonds lui ont permis d'obtenir les deux résultats ci-après :

1. Amélioration de la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les mécanismes de coordination

43. Dans le cadre de ses activités sur le terrain et au siège, le Fonds s'emploie à titre prioritaire à favoriser l'adoption d'une perspective sexospécifique dans les mécanismes de coordination. Il a notamment mis l'accent sur les processus des bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les activités menées afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et le renforcement de sa présence sur le terrain en rapport aux processus relevant des stratégies pour la réduction de la pauvreté. Le Fonds redouble par ailleurs d'efforts pour assurer la prise en compte de la condition de la femme dans le cadre de l'assistance fournie en période de transition après un conflit et des programmes d'assistance humanitaire, notamment en ce qui concerne les missions intégrées des Nations Unies dans les zones touchées par les conflits et les procédures d'appel global.

44. Le Fonds continue de participer d'une manière stratégique et sélective aux processus des bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement à l'échelle nationale et au niveau du siège. Entre autres activités de terrain, le Fonds a notamment étudié la place faite aux femmes dans six bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans le Pacifique, il a offert son expertise technique sur l'égalité des sexes dans le cadre du bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Burundi, il a été chargé de la partie du bilan commun de pays consacrée à l'égalité des sexes au Zimbabwe et a contribué aux bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en Égypte, en Jordanie et au Maroc. Au Rwanda, il a étroitement collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour veiller à la prise en compte des questions d'égalité des sexes et des droits de l'homme dans les processus relatifs aux bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Au Kazakhstan, le Fonds, qui assume la présidence du Groupe thématique sur l'égalité des sexes, a été amené à convoquer régulièrement les partenaires des Nations Unies pour étudier la prise en compte de la condition de la femme dans les projets de bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a apporté un appui technique dans le cadre de l'ébauche de bilan commun de pays et obtenu que trois des réalisations escomptées dans le cadre de résultats du PNUAD aient trait aux problèmes d'égalité des sexes.

45. En 2003, les organismes des Nations Unies, et UNIFEM en particulier, ont redoublé d'efforts à tous les niveaux pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Fonds s'emploie à assurer la prise en compte de la condition de la femme dans les initiatives prises par les équipes de pays des Nations Unies pour suivre les progrès accomplis à l'échelon local sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement et en rapport aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, par exemple dans le cadre de l'initiative pilote du PNUAD menée dans le district de Bondo, au Kenya. Il a par ailleurs participé à l'établissement des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Égypte, dans le territoire palestinien occupé, en Fédération de Russie et au Zimbabwe, et contribué à la constitution d'une base de connaissances sur le terrain sur les moyens d'assurer la prise en compte de la condition de la femme dans le cadre des processus de suivi des OMD en participant, souvent au premier plan, aux efforts déployés au niveau interinstitutions pour mettre au point des indicateurs de la

condition féminine utilisables au Sénégal et au Kazakhstan. Au Cambodge, le Fonds a exécuté un programme du PNUD visant à assurer la prise en compte de la condition de la femme dans le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BAsD) et les différents partenaires gouvernementaux, le Fonds a proposé un ensemble élargi d'indicateurs sexospécifiques adaptés au contexte national. Les activités du Fonds sur le terrain se sont traduites par un renforcement de la coordination et une meilleure sensibilisation à la condition de la femme et à l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement sur le plan mondial. Au mois d'août 2003, le Fonds a lancé un portail Web – <www.mdgender.net> – qui offre un guichet de ressources uniques sur les questions d'égalité des sexes et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Fonds a également coordonné l'organisation d'un forum électronique de cinq semaines sur l'impact des objectifs du Millénaire pour le développement sur la condition des femmes et la défense de leurs droits fondamentaux, auquel ont participé plus de 400 personnes représentant les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les banques multilatérales de développement et les organisations de la société civile. Les résultats donnés par ce forum sont venus enrichir les débats lors de l'Atelier de la Banque mondiale et du PNUD sur l'égalité des sexes et les objectifs du Millénaire pour le développement au mois de novembre 2003. À la fin de 2003, le Fonds a également commencé d'exécuter un projet pour le compte du PNUD dans cinq pays (Pérou, Kazakhstan, Maroc, Kenya et Cambodge) visant à renforcer la capacité des équipes de pays des Nations Unies et des partenaires nationaux de promouvoir et garantir la prise en compte de la condition de la femme dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

46. Le Fonds est un membre actif de l'Équipe spéciale sur les femmes, la paix et la sécurité du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, qui s'efforce de mettre à profit l'expertise des différents organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales pour influencer les processus des Nations Unies. Le Fonds a ainsi pu obtenir que l'accent soit davantage mis sur les questions d'égalité des sexes dans le cadre des efforts coordonnés déployés par l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Iraq, au Libéria, au Soudan et au Rwanda.

2. Renforcement de la collaboration avec les organismes des Nations Unies partenaires

47. Les partenariats du Fonds avec les autres organismes des Nations Unies se font souvent dans le cadre de groupes interinstitutions. Le Fonds préside 10 groupes thématiques interinstitutions sur la condition de la femme sur le terrain – et un à New York – et copréside cinq autres groupes de ce type. Par ailleurs, le Fonds participe au groupe thématique interinstitutions sur le VIH/sida dans presque tous les pays dans lesquels il est présent, et il se montre de plus en plus actif dans les groupes thématiques sur les droits de l'homme, la pauvreté et la démocratisation.

48. En 2003 comme les autres années, le Fonds a essentiellement collaboré avec le PNUD, le FNUAP et ONUSIDA. L'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive d'UNIFEM encouragent fortement l'approfondissement du partenariat stratégique entre les deux organismes, le Fonds exécutant de plus en plus souvent des projets pour le compte du PNUD, avec 19 initiatives en 2003. Les deux

organismes ont établi en 2003 des plans de financement pluriannuels qui font clairement apparaître des synergies, en mettant l'accent sur les objectifs qu'ils ont en commun en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la prévention des crises et les activités de redressement, la lutte contre le VIH/sida et la démocratie. Le document de séance sur le renforcement du partenariat entre le PNUD et UNIFEM pour réaliser l'égalité entre les sexes (DP/2004/CRP.2) établi conjointement par les deux organismes et présenté au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à sa première session ordinaire de 2004 décrit plus en détail la stratégie mise au point pour accomplir encore des progrès.

49. UNIFEM collabore avec le FNUAP dans les domaines suivants : réalisation de projets, cogestion des mécanismes interinstitutions relatifs à la lutte contre le VIH/sida, conclusion de partenariats en ce qui concerne les stratégies de plaidoyer, et production en commun de matériels pédagogiques sur l'égalité des sexes. Le Fonds collabore avec la Banque mondiale sur les questions d'égalité des sexes et les objectifs du Millénaire pour le développement depuis le siège, mais les deux organismes s'efforcent de travailler également en partenariat en ce qui concerne la prise en compte de la condition de la femme dans le cadre de l'établissement des budgets au Maroc, de la planification macroéconomique au Nigéria, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Asie du Sud-Est, des droits fonciers dans la Communauté d'États indépendants et du programme de pays de la Banque mondiale en Jordanie. Le Fonds a conclu des mémorandums d'accord avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) en Asie du Sud et en Afrique de l'Ouest pour s'assurer qu'il tient dûment compte de la condition de la femme dans le cadre des activités qu'il mène auprès des communautés rurales victimes de la pauvreté. Toujours en Asie du Sud, le Fonds a conclu un partenariat avec la CNUCED pour donner un nouvel élan à ses activités sur l'égalité des sexes et le commerce. Le Fonds collabore étroitement avec toutes les commissions économiques régionales des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne l'établissement de données et de statistiques ventilées selon le sexe. Enfin, le Fonds a été amené à coopérer davantage avec le Département des affaires de désarmement, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de ses efforts pour qu'il soit tenu compte de la condition de la femme dans les activités de prévention des crises, de protection et de redressement.

F. Accroître l'efficacité d'UNIFEM en s'appuyant sur le principe de l'apprentissage continu et en formant des partenariats stratégiques

50. Il est fondamental que les membres du personnel du Fonds approfondissent leurs connaissances et leur savoir-faire pour être à même de réaliser l'égalité des sexes et d'assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et pour que le Fonds fasse preuve d'esprit d'innovation et montre la voie conformément au mandat qui lui a été confié. Pour permettre un apprentissage continu, le Fonds doit renforcer ses mécanismes internes et diversifier ses partenariats pour favoriser l'acquisition et la diffusion des connaissances pertinentes, en les rendant aisément accessibles. En faisant fond sur les acquis des années précédentes, les résultats suivants ont notamment pu être obtenus en 2003 :

1. Perfectionnement des outils d'information permettant d'acquérir des connaissances dans les principaux domaines thématiques et de les diffuser largement

51. Le Fonds s'efforce toujours d'améliorer sa capacité d'acquérir et de diffuser des connaissances. Il a misé sur un certain nombre de publications phares dans le cadre de ses activités de plaidoyer, ouvert des portails électroniques offrant un guichet d'information unique sur ses activités thématiques et harmonisé ses pratiques et produits médiatiques.

52. Le rapport biennal d'UNIFEM *Progress of the World's Women 2002* a été publié en deux volumes (vol. 1 : *Women, War, Peace*; et vol. 2 : *Gender Equality and the Millennium Development Goals*). Le Fonds a lancé le premier volume dans de nombreux pays en 2003, y compris l'Afrique du Sud, le Ghana, la République démocratique du Congo, la Thaïlande et le Timor-Leste, ainsi que l'Australie, la Belgique et la Suisse, en collaboration avec les gouvernements ou les partenaires de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les organisations de femmes. Pour le deuxième volume, l'accent a plutôt été mis sur le système multilatéral et bilatéral, en faisant le lien avec les activités du Fonds sur <www.MDGender.net>, son forum électronique sur l'égalité des sexes et les objectifs du Millénaire pour le développement et les cinq projets de pays qu'il exécute pour le compte du PNUD. Lancé en 2000, le rapport biennal d'UNIFEM – *Progress of the World's Women*, continue de susciter la publication de rapports similaires au niveau national. Il est notamment prévu de publier une version nationale au Brésil en 2004.

53. Outre son site Web et son intranet, le Fonds a renforcé et développé certains de ces pôles d'information en 2003. Il a désormais ouvert des portails Web sur les femmes, la guerre et la paix (<www.womenwarpeace.org>); le VIH/sida et les femmes (<www.genderaids.org>); les femmes et les objectifs du Millénaire pour le développement (<www.mdgender.net>) et les femmes; et la gouvernance économique (<www.unifem-ecogov-apas.org>). Les éléments d'information en arabe sur l'égalité des sexes sont désormais largement accessibles (<www.arabwomenconnect.org>) et une nouvelle version du site sur les budgets de la parité (<www.gender-budgets.org>) a été récemment mise en ligne.

54. Pour la deuxième année, la manifestation « Pas une minute à perdre pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » a eu lieu à New York, le 24 novembre, et UNIFEM a été l'entité chef de file pour l'organisation de la célébration de la Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes au sein du système des Nations Unies. Cet événement donne régulièrement l'occasion aux bénéficiaires des fonds octroyés par le Fonds d'affectation de mettre en commun leurs stratégies pour venir à bout de cette violence, et de souligner le rôle essentiel des partenariats mondiaux entre les gouvernements, le système des Nations Unies, les réseaux de femmes, la société civile et le secteur privé face à ce problème.

2. Renforcement des capacités et dispositifs en faveur de l'innovation et de l'apprentissage

55. En 2003, UNIFEM a mené trois études thématiques de programmes interrégionaux et 10 évaluations de projets. Ces études ont porté sur l'élaboration de budgets tenant compte des sexospécificités, le VIH/sida, et la paix et la sécurité. Au nombre des 10 projets évalués, trois concernaient les moyens d'existence des

femmes tandis que les autres avaient notamment trait à la gouvernance, la participation des femmes à la vie politique et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le Fonds redouble d'efforts pour tirer les enseignements de ses propres expériences et de celles de ses partenaires et mettre en commun les connaissances existant tant en son sein qu'à l'extérieur. Le renforcement des capacités d'UNIFEM dans les domaines de l'électronique et de la constitution de réseaux a été essentiel. UNIFEM a continué de faciliter la création de certains groupes de travail électronique en collaboration avec des partenaires, comme ceux qui consacrent leurs travaux aux objectifs du Millénaire pour le développement et à l'égalité des sexes. L'une des illustrations les plus remarquables de diffusion du savoir au sein du Fonds a été l'établissement d'un petit réseau de praticiens – fonctionnaires d'UNIFEM et partenaires – chargé d'établir des budgets tenant compte des sexes spécifiques qui a permis d'examiner collectivement les procédures d'évaluation interrégionale du Fonds et les enseignements susceptibles d'en être tirés et devient de plus en plus une source essentielle et instantanée d'avis, de conseils et de stratégies pour les partenaires du programme.

III. Gestion financière

56. En 2003, le montant total des ressources d'UNIFEM s'élevait à 34 millions de dollars dont 21,7 millions de ressources de base et 12,3 millions d'autres ressources. Au total, en 2003, 38 États Membres ont contribué aux ressources de base, le Gouvernement costa-ricien apportant une contribution pour la première fois. Au cours de cette période, l'apport des donateurs bilatéraux a représenté environ 88 % du montant total des ressources tandis que 35 % ont été versés au titre de la participation aux coûts. Les deux éléments clefs de la stratégie d'UNIFEM en matière de mobilisation de ressources devront donc être les suivants : a) renforcer encore la confiance des donateurs bilatéraux, notamment en prenant des engagements pluriannuels, en améliorant la qualité et la ponctualité des rapports établis et en multipliant les possibilités d'apprentissage et d'évaluation communes. L'accent sera tout particulièrement mis sur l'objectif visant à ce que les ressources de base représentent au moins 80 % du montant total des ressources; et b) diversifier les sources de financement, notamment en exécutant des projets pour le compte d'autres organisations et de pays bénéficiant de programmes et en établissant des partenariats avec le secteur privé.

57. S'agissant des ressources de base et des projets faisant appel à la participation aux coûts, on a continué de renforcer les partenariats avec les donateurs bilatéraux, les pays de programme et les organismes des Nations Unies afin d'élargir la base de collecte des fonds nécessaires aux activités concernant l'égalité des sexes. Pour ce qui est des ressources de base, le partenariat d'UNIFEM avec le Ministère britannique du développement international – fondé sur un document de stratégie institutionnelle conçu de concert, un suivi régulier et des annonces de contributions pluriannuelles – offre un modèle correspondant bien à l'engagement pris par le Fonds d'adopter un système de planification plus fiable et axé sur les résultats. En 2003, UNIFEM et le Ministère britannique du développement international ont mis la dernière main au projet de stratégie institutionnelle 2004-2007 qui fait fond sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour 2004-2007. Dans son dialogue avec les donateurs bilatéraux, UNIFEM insiste sur l'intérêt d'une telle approche,

encore qu'à ce jour nul autre organisme n'ait été en mesure d'établir un instrument analogue.

58. UNIFEM continue de mobiliser de plus en plus de fonds au titre de programmes en faveur de l'égalité des sexes qu'il exécute pour le compte d'autres organismes des Nations Unies, et en particulier le PNUD – au total 19 projets dans 15 pays s'élevant à 1,2 million de dollars. L'exécution des projets pour le FNUAP s'est également poursuivie en 2003. Dans tous les cas, UNIFEM n'exécute de projets que dans les domaines où il possède des atouts, dans l'esprit des objectifs inscrits dans son plan de financement pluriannuel et lorsque l'exécution nationale n'est pas encore possible.

59. L'établissement de partenariats avec des entités socialement responsables du secteur privé constitue une possibilité et un défi qu'UNIFEM continue d'examiner. Il s'agit notamment de fondations philanthropiques privées, ainsi que d'entreprises et d'individus du secteur privé. En 2003, les contributions se sont élevées à 2,27 millions de dollars. En outre, diverses contributions en nature ont été faites. UNIFEM a reçu 25 ordinateurs à l'appui du projet qu'il mène dans le cadre de son programme en Afghanistan visant à créer à Kaboul un centre de formation des femmes chefs d'entreprise leur permettant d'établir des liens avec le marché international; et le soutien de PeaceKeeper – une société ayant son siège à New York qui reverse ses profits après-coût aux organismes agissant en faveur des droits fondamentaux des femmes – à son programme du 25 novembre à l'Organisation des Nations Unies dont l'objectif est de sensibiliser le public aux stratégies de lutte contre la violence sexiste.

60. La première phase d'une stratégie visant à accroître les capacités des comités nationaux d'UNIFEM s'est achevée en 2003. Grâce à un financement du Gouvernement suisse, UNIFEM et une équipe de travail composée de représentants de divers comités nationaux ont réexaminé l'accord d'accréditation de façon à ce que celui-ci mette davantage l'accent sur la collecte de fonds et les médias, chaque comité se fixant pour objectif un montant minimum de 50 000 dollars par an. Actuellement, 15 comités ont signé cet accord. UNIFEM a facilité les consultations individuelles et électroniques afin d'aider ces 15 comités à améliorer leur infrastructure et leurs processus de planification. De ce fait, on a constaté une recrudescence notable des activités des comités nationaux, même si, concrètement, ils ont besoin de davantage de temps pour recueillir plus de fonds.

IV. Recommandations

61. **Le Comité consultatif d'UNIFEM qui se compose de représentants de cinq États Membres nommés par le Président de l'Assemblée générale (il s'agit actuellement du Canada, de la Jordanie, du Mexique, du Niger et de la Slovénie) a fait des recommandations importantes au Fonds tous les ans. On trouvera ci-après les recommandations qu'il a formulées à sa quarante-quatrième session :**

Efficacité de la programmation

1. Le Comité consultatif encourage UNIFEM à continuer d'utiliser le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard en tant que base de sa programmation.

2. Le Comité consultatif encourage UNIFEM à continuer de renforcer ses activités de suivi des progrès réalisés eu égard aux dimensions sexospécifiques des objectifs du Millénaire pour le développement, en étroite collaboration avec le PNUD, et encourage l'Administrateur à faire participer UNIFEM dans les domaines où il dispose d'atouts. Cela signifie qu'il convient, au niveau de chaque pays, aussi bien de mener une action de mobilisation que de tirer parti des compétences nationales, à l'aide du système de coordination régionale. Le Comité consultatif encourage par ailleurs UNIFEM à collaborer avec l'ensemble du système des Nations Unies, les organismes issus des Accords de Bretton Woods, les organisations régionales et la société civile afin de faciliter l'intégration d'une analyse des sexospécificités dans le processus d'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que des bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

3. Reconnaissant la contribution d'UNIFEM au processus de réforme de l'ONU en cours, le Comité consultatif recommande à UNIFEM de continuer de prendre part à ce type de processus, notamment au niveau régional, et de lui rendre compte de l'évolution de la situation en la matière.

4. Le Comité consultatif appuie l'examen approfondi de l'impact quant au fond, aux stratégies et aux ressources ainsi que des éventuelles conséquences sur les directives et le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes d'une large interprétation de la violence à l'égard des femmes que mène actuellement UNIFEM avec d'autres organes et organismes.

5. Le Comité consultatif encourage UNIFEM à poursuivre son action en faveur de la paix et de la sécurité en mettant la dernière main au cadre de collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, grâce à la signature de mémorandums d'accord, en vue de mettre au point une stratégie commune d'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Efficacité de l'Organisation

6. Le Comité consultatif appuie pleinement le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour 2004-2007 et encourage tous les États Membres à apporter des contributions à UNIFEM. Les donateurs actuels et potentiels sont encouragés à contribuer davantage aux ressources de base d'UNIFEM et à s'engager en faveur d'un financement pluriannuel. Le Comité consultatif encourage UNIFEM à se faire entendre de tous les États Membres à cet égard.

7. Le Comité consultatif soutient les consultations en cours entre UNIFEM et le PNUD sur le renforcement de leur coopération aux fins d'une amélioration de l'efficacité organisationnelle et demande à être tenu informé de ces consultations. Il se réjouit en particulier que la version définitive du cadre de coopération et des accords sur les services, en particulier en matière de ressources humaines, ait été établie.

8. Le Comité consultatif prie instamment UNIFEM d'étudier plus avant la possibilité de mobiliser des ressources en établissant des partenariats stratégiques et d'obtenir un financement du secteur privé.

9. Le Comité consultatif prie UNIFEM de lui fournir à sa prochaine réunion un tableau énumérant les avantages que les États Membres ont tirés d'UNIFEM ainsi que des contributions versées à UNIFEM depuis 1995.

10. Le Comité consultatif appuie la répartition des ressources d'UNIFEM proposée dans le rapport financier.

Pour conclure

11. Le Comité consultatif prie UNIFEM de lui faire rapport en s'inspirant du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, et en rendant compte des progrès réalisés selon les résultats et les indicateurs clefs. Le Comité examinera ces données à sa prochaine réunion annuelle afin de s'assurer qu'il dispose des éléments d'information qui lui sont nécessaires pour prendre des décisions.

12. Le Comité consultatif recommande à UNIFEM de convoquer une autre réunion au début de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale en vue de décider à quelle commission il conviendra de confier l'examen de la résolution d'UNIFEM et des autres questions en suspens.

13. Le Comité consultatif a rappelé que depuis sa création en 1984, UNIFEM, en tant qu'entité séparée et identifiable, œuvrant en collaboration autonome avec le PNUD, avait vu son rôle élargi par l'Assemblée générale. Il a noté à cet égard : i) le Plan d'action de Beijing par lequel il est demandé à UNIFEM de renforcer son rôle dans la promotion de la démarginalisation politique et économique des femmes; ii) l'action d'UNIFEM visant à mettre en œuvre les engagements pris lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »; iii) les activités entreprises par le Fonds pour donner suite à la résolution 54/136 de l'Assemblée générale, notamment celles visant à renforcer les capacités des femmes dans les situations de conflits armés et le rôle des femmes dans la consolidation de la paix; iv) les activités du Fonds visant à faciliter la mise en œuvre des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes dans le contexte de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement et à en assurer le suivi; et v) le rôle d'UNIFEM dans la réalisation des objectifs de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. En outre, le Comité consultatif a constaté que les ressources humaines et financières du Fonds n'avaient pas augmenté de façon proportionnelle à l'élargissement de son rôle et ne lui permettaient pas de répondre aux demandes croissantes d'assistance. Il a par ailleurs conclu que, bien que l'actuelle structure d'UNIFEM repose essentiellement sur une présence régionale et un appui limité du siège, le fait qu'UNIFEM soit présent dans un pays était le garant de l'efficacité de l'assistance fournie, même si celle-ci était

modeste. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif a estimé que l'efficacité et le potentiel d'UNIFEM étaient entre autres limités par sa présence insuffisante dans les pays du monde entier, sa modeste structure d'appui au siège et ses ressources inadéquates. Par conséquent, le Comité consultatif recommande qu'UNIFEM, en coordination avec lui, fasse indépendamment évaluer sa situation, son rôle et sa structure actuels au sein du système des Nations Unies de manière à envisager quels changements seraient nécessaires pour maximiser son impact – dans le contexte d'une mission stratégique à plus long terme – dans l'intérêt de promouvoir l'égalité des sexes et la démarginalisation politique et économique des femmes.
